

## POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Réaction de *l'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick* au Rapport de la Commission du Nouveau-Brunswick sur la fracturation hydraulique

FREDERICTON, N.-B. (1 mars 2016) - L'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick réagit au rapport publié vendredi dernier par la Commission du Nouveau-Brunswick sur la fracturation hydraulique.

Les commissaires ont convenu que la discussion au sujet du gaz de schiste doit être renseignée par le besoin immédiat de la lutte contre les changements climatiques, par l'absence d'une politique provinciale de l'énergie cohérente axée sur l'avenir ainsi que par la déficience actuelle des institutions et des procédures néo-brunswickoises en matière de gaz de schiste et d'économie à faibles émissions de carbone.

Ils ont par conséquent formulé une série de recommandations qui favorisent la transition vers cette nouvelle réalité. Bien qu'elles soient informées par la trajectoire du gaz de schiste, ces recommandations sont pertinentes pour toutes les politiques en matière d'énergie et de ressources naturelles.

Toutes les politiques doivent prendre en compte l'impact sur le climat et doivent garantir la viabilité des ressources en eau et en énergie. Nos politiques environnementales et énergétiques doivent nous diriger vers une nouvelle économie basée sur la valeur ajoutée et le savoir.

Les rapports entre les gouvernements et les peuples des Premières nations doivent être rebâtis sur la base d'une collaboration de nation à nation. Les discussions avec les Premières nations, les municipalités et les citoyens, en particulier ceux qui courent les plus grands risques, doivent être fondées sur un échange d'information objective et scientifique qui permettra une analyse valable des coûts et des avantages ainsi que l'articulation d'un contrat social.

Une évaluation de l'impact sur la santé doit faire partie de l'énoncé des incidences environnementales et celles-ci ne doivent pas traiter d'un projet de manière isolée mais elles doivent faire état des effets cumulatifs dans le temps et sur l'espace.

Les données de référence au sujet de l'état des eaux souterraines, de l'air et des conditions de santé humaine doivent être déterminées avant d'entreprendre des projets d'exploitation. Les projets doivent aussi faire l'objet de surveillance continue et d'analyses de l'air, de l'eau et de la santé tout au long de leur réalisation.

Ces recommandations nécessitent des changements fondamentaux et demanderont du temps, des efforts et un regain de confiance mais comme le fait remarquer la commission, emprunter des raccourcis est hasardeux.

Les commissaires ont noté qu'en raison du piètre état du marché du gaz de schiste qui pourrait se prolonger pendant encore quelques années nous bénéficions d'un sursis avant que son exploitation redevienne rentable.

À notre avis, la commission n'a pas raison de croire à cette rentabilité future puisque même après la publication du rapport l'état du marché a continué à se détériorer. Cette chute du

marché combiné à la croissance phénoménale des technologies d'énergie propre nous dit qu'aucun argument économique en faveur de l'exploitation du gaz de schiste ne pourra être soutenu face à la montée rapide des solutions énergétiques aux changements climatiques.

Comme c'est le cas pour tous les rapports de cette envergure, il y a des affirmations, des a priori et des détails avec lesquels nous sommes en désaccord. Mais nous sommes en total accord avec la conclusion de mettre une croix sur l'économie du 20e siècle qui repose sur une source limitée de combustibles fossiles qu'on ne peut plus se permettre de brûler.

Le moratoire imposé par le gouvernement est en grande partie le résultat d'un mouvement social sans précédent. Les événements depuis, notamment l'urgence d'agir face aux changements climatiques, la chute du prix du pétrole et du gaz, ainsi que la croissance de l'énergie renouvelable et son coût décroissant ont démontré que c'était la chose à faire.

La Commission dans son rapport supporte cette décision et recommande que le moratoire soit permanent.

«Plus personne ne conteste que le plus grand nombre d'emplois sont créés dans le secteur économique de l'énergie propre », affirme le porte-parole, Jim Emberger. « L'investissement y progresse alors que l'investissement dans les combustibles fossiles chute, des milliers sont mis à pied et les entreprises déclarent faillite.»

L'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick (l'Alliance) félicite l'approche nuancée adoptée par les commissaires dans la réalisation de leur mandat.

En adoptant leurs recommandations, notre province participerait au mouvement de changement vers un avenir où les emplois seront disponibles tout en protégeant notre environnement, nous-mêmes et nos communautés.

C'est la voie à privilégier et qui est préférable à une contestation judiciaire au sujet d'une industrie en déclin.

*Au sujet de l'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick*

*L'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick* représente les intérêts des Néo-brunswickois qui s'opposent à l'exploration et à l'exploitation pétrolifères et gazières non conventionnelles tout en faisant la promotion d'alternatives énergétiques propres.

page web: [www.noshalegasnb.ca](http://www.noshalegasnb.ca) ; courriel : [shaleinfo.nb@gmail.com](mailto:shaleinfo.nb@gmail.com)